

PARCOURS TYPE ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE ET SANTÉ

2 semestres (semestre 5 et semestre 6)



► Objectifs

Ce cursus de formation permet à l'étudiant d'acquérir les connaissances et de développer les compétences nécessaires à l'enseignement des Activités Physiques Adaptées destiné aux personnes atteintes de déficiences motrices, sensorielles, mentales ou sociales dans une perspective thérapeutique, éducative ou préventive.

► Pré-requis

L'étudiant doit être intéressé par les problèmes de santé consécutifs aux différentes déficiences et pathologies ; il doit aussi être motivé pour s'occuper de personnes en grandes difficultés.

► Principales matières enseignées

Pour les semestres 5 et 6, 644 heures d'enseignements spécifiques à la mention (Mesure du mouvement, communication et handicap, neurophysiologie, neuroendocrinologie, informatique, méthodologie) dont 100 heures de stage.

► Description de la formation

Le parcours Activité Physique Adaptée et Santé s'organise sur les deux derniers semestres de la Licence STAPS (semestres 5 et 6). Il forme à des métiers identifiés et diversifiés.

Insertion professionnelle

Secteurs d'activité :

Milieu hospitalier, centres de rééducation fonctionnelle, centres pour déficients sensoriels, EHPAD, maison d'accueil spécialisé, centres de santé mentale et centres medico-psychologiques, institut médico-éducatif, milieu associatif (dépendance toxicomanie, conduites alcooliques), milieu carcéral, réseaux de santé (diabète, obésité, cardio-vasculaire), secteur privé (centre de remise en forme, centre de coaching personnalisé).

Métiers :

Educateur spécialisé, éducateur médico-sportif, éducateur de jeunes enfants, spécialiste de la prévention par l'activité physique, professeur d'activités physiques adaptées.

► Stage

Stage professionnel obligatoire d'une durée minimum de 100 heures, effectué sous convention contractualisant les différentes parties. Ce stage se déroulera au cours du premier et/ou du second semestre, dans une structure en relation avec le parcours de la licence, après accord de l'enseignant responsable.

► Compétences acquises

L'étudiant est capable d'assurer, au moyen des activités physiques et sportives, dans le respect des impératifs de sécurité spécifiques aux différents secteurs d'intervention, une prise en charge adaptée à la pathologie des personnes concernées :

- Elaboration de programme d'APA en relation avec les déficiences, incapacités ou handicaps
- Mise en œuvre et évaluation d'interventions en APA
- Connaissance des différents secteurs professionnels
- Construction d'un projet professionnel.

► Conditions d'accès

En première année, être bachelier ou titulaire d'un titre admis en dispense (Diplôme d'accès aux études universitaires-DAEU ou Examen spécial d'accès aux études universitaires-ESEU) ou en équivalence. Accès possible en L2 et en L3.

► Formalités d'inscription

Licence 1 : Préinscription obligatoire sur le site <http://admission-postbac.fr> entre le 20 janvier et le 20 mars . **Inscription définitive en juillet.**

Licence 2 et 3 : <http://univ-lille2.fr> Le choix du parcours APAS de la Licence STAPS s'opère lors de l'inscription administrative en Licence 3.

Lieu de la formation

Faculté des Sciences du Sport et de l'Éducation Physique

9, rue de l'Université

59790 Ronchin

T. + 33 (0)3 20 88 73 50

staps@univ-lille2.fr

staps.univ-lille2.fr

Métro : ligne 2, station Porte de Douai